



Responsabilite parent-enfant adulte

Par **bounty**, le **12/04/2008** à **17:58**

bonjour,

je vis seule avec mon fils de 22 ans, je gagne le smic et lui ne travaille pas, j'ai reçu un courrier précisant que je devais payer pour lui ses dettes envers les assedic et sa facture d'hopital psychiatrique sinon les huissiers viendraient chez moi.

S'il ne vivait plus chez moi, devrais-je encore payer pour lui s'il avait d'autre dettes ou s'il faisait des "conneries" ?

merci